

1514 (8 NOVEMBRE).

Aujourduy a esté donné congié à Nicolas le Coincte, commis à la maîtrise part^{re} de la monn^e de Paris, de forger la quantité de 50 pièces d'or pesans deux escuz d'or d'escuz, sur les coings des gros de France pour mons^{sr} le trésorier Babou.

(A. N. Reg. Z, 1^o, 7.)